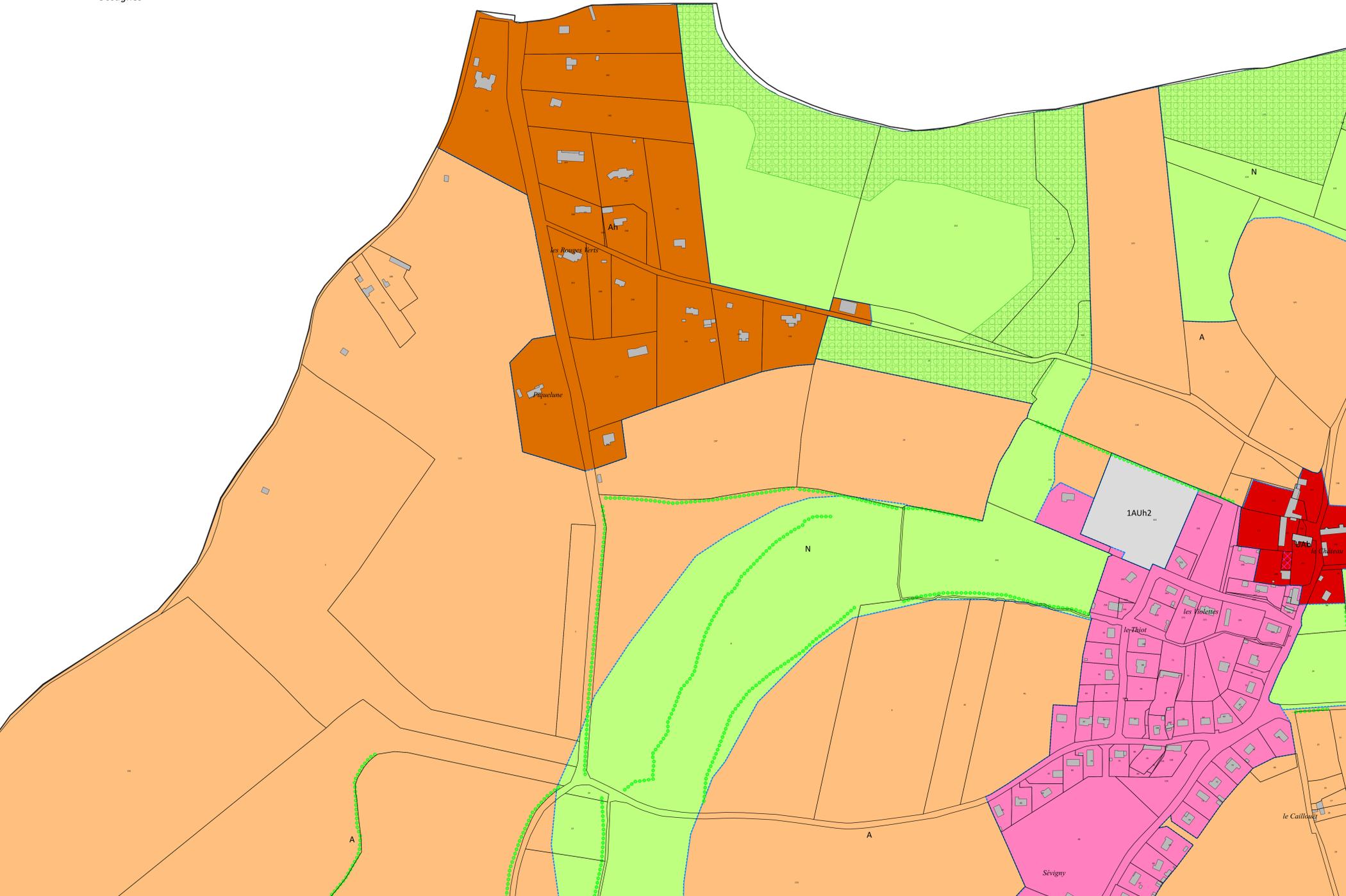


- Zones 1AUh1 - 1AUh2 - 2AUh
- Zones 1AUz - 2AUz
- Zones 2AUe
- Zones A
- Zones Ah - Ahp - Nh - Nhp
- Zones AI
- Zones N
- Zones Nha
- Zones Nj
- Zones Ns
- Zones Nt
- Zones Nv
- Zones UAa
- Zones UAb
- Zones UBa
- Zones UBb
- Zones UBc
- Zones UBd
- Zones UBe
- Zones UE
- Zones UM
- Zones UP
- Zones UT
- Zones UV
- Zones UZ - UZL

Commune de Silly-en-Gouffern

Commune de Occagnes



- Légende :**
- Haies/Alignement d'arbres à protéger au titre du L 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
 - Linéaire commercial souple
 - Linéaire commercial strict
 - Cône de vue à préserver au titre du L 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Espace Boisé Classé au titre du L 130-1° du Code de l'Urbanisme
 - Parcs/Jardins/Vignes/Vergers au titre du L 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L 123-1-5-II-6° du Code de l'Urbanisme

Liste des emplacements réservés :

N°	Désignation	Surface	Commune	Remarques
13	Extension collective	272 m²	Argentan	Commune
20	Création d'un chemin piétonnier	19 139 m²	Argentan	Commune
21	Création d'un chemin piétonnier	411 m²	Argentan	Commune
4	Aménagement paysager	411 m²	Argentan	Commune
5	Création d'un chemin piétonnier	1 486 m²	Argentan	Commune
6	Création d'un chemin piétonnier	1 295 m²	Argentan	Commune
7	Création d'un parc de stationnement	3 472 m²	Argentan	Commune
8	Création d'un chemin piétonnier	906 m²	Argentan	Commune
9	Extension comestible	2 859 m²	Argentan	Commune
10	Création d'un parc de stationnement	841 m²	Argentan	Commune
11	Création d'un chemin piétonnier	4 016 m²	Sarceaux	Commune
12	Aménagement de la voie d'accès à la zone 2AUh	373 m²	Sarceaux	Commune
13	Aménagement de voirie	300 m²	Sarceaux	Commune
14	Aménagement de la voie d'accès à la zone 2AUh	1 077 m²	Sarceaux	Commune
15	Création d'un chemin piétonnier	61 m²	Sarceaux	Commune
16	Aménagement de voirie	8 483 m²	Sarceaux	SARCA
17	Création d'un chemin piétonnier	424 m²	Sarceaux	Commune
18	Aménagement de la voie d'accès à la zone 2AUh	662 m²	Sarceaux	Commune
19	Création d'un chemin piétonnier	260 m²	Sarceaux	Commune
20	Création d'un chemin piétonnier	2 355 m²	Fasterre-sur-Orne	Commune
21	Extension collective et parc de stationnement	882 m²	Fasterre-sur-Orne	Commune
22	Aménagement de voirie piétonnier	1 174 m²	St-Jean	Commune
23	Aménagement de voirie	203 m²	St-Jean	Commune
24	Création d'un parc de stationnement	402 m²	St-Jean	Commune
25	Création d'accès à la zone 2AUh	373 m²	Aunou-le-Fraizon	Commune
26	Préparation d'accès à la zone 2AUh	370 m²	Aunou-le-Fraizon	Commune
27	Préparation d'accès à la zone 2AUh	414 m²	Aunou-le-Fraizon	Commune
28	Préparation d'accès à la zone 2AUh	367 m²	Aunou-le-Fraizon	Commune
29	Création d'un parc de stationnement	1 054 m²	Aunou-le-Fraizon	Commune
30	Extension comestible	6 593 m²	Aunou-le-Fraizon	Commune
31	Aménagement de la voie d'accès à la zone 2AUh	127 m²	Frigny	Commune
32	Création d'un chemin piétonnier	385 m²	St-Christophe-de-Jalais	Commune
33	Création d'un parc de stationnement	2 137 m²	Frigny	Commune

INTELLIGENCE DES TERRITOIRES

Logo géostudio, gama, and others.

4.b Documents graphiques
Commune de sévigny

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Document pour enquête publique

Echelle : 1 / 2 000

Modification

Document pour enquête publique

1AUh1 : Zone d'urbanisation future (court / moyen terme) à vocation habitat en milieu urbain
 1AUh2 : Zone d'urbanisation future (court / moyen terme) à vocation habitat en milieu rural
 1AUz : Zone d'urbanisation future (court / moyen terme) à vocation d'activités économiques
 2AUe : Zone d'urbanisation future (long terme) à vocation d'équipements collectifs
 2AUh : Zone d'urbanisation future (long terme) à vocation d'habitat
 2AUz : Zone d'urbanisation future (long terme) à vocation d'activités économiques
 A : Zone agricole
 Ah : Zone agricole bâtie permettant l'évolution limitée des habitations de tiers
 Ahp : Zone agricole bâtie présentant un intérêt patrimonial et permettant l'évolution limitée des habitations de tiers
 Ai : Zone agricole inconstructible pour des motifs paysagers et de limitation des nuisances
 N : Zone naturelle
 Nd : Zone de compostage
 Nha : Zone naturelle occupée par des activités équestres
 Nj : Zone naturelle de jardins
 Ns : Zone naturelle sportive (équipements)
 Nv : Zone de l'aérodrome
 UAa : Centre-ville d'Argentan
 UAb : Centres-bourgs ruraux
 UBa : Quartiers d'habitat et faubourgs en extension du centre-ville d'Argentan
 UBb : Quartiers pavillonnaires d'Argentan
 UBc : Secteurs de grands ensembles
 UBd : Quartier des Trois Croix
 UBc : Quartiers pavillonnaires en dehors d'Argentan
 UE : Zone à vocation d'équipements collectifs et d'intérêt général
 UM : Caserne Lescolot
 UP : Centre de détention
 UT : Zone à vocation d'équipements touristiques
 UV : Aire d'accueil des gens du voyage
 UZ : Zone à vocation d'activités économiques - orientation logistique
 UZL : Zone à vocation d'activités économiques - orientation logistique